



N°2024/11

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 19 mars 2024

Délibération n°2024/11:

Vote du Budget primitif 2024- Budget Annexe du musée d'art Hyacinthe Rigaud.

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 mars à 10 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur André Bonet, Président.

Membres du Conseil d'Administration:

<u>Présents Votants</u>: M. André BONET, Mme Florence MOLY, Mme Christine ROUZAUD-DANIS, Mme Véronique DUCASSY, M. Jean-François MAILLOLS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Françoise CLAVERIE, M. François BONVALET, Mr Vinçent NOIRET.

Procurations:

<u>Excusés</u>: Monsieur François DUSSAUBAT, Monsieur Charles PONS, Monsieur Georges PUIG.

Administration:

Pascale Picard, Directrice de l'Etablissement Public Local Musée Rigaud David Founeau, Directeur des Finances Ville de Perpignan Marie Pons, Administratrice Sébastien Gabillat-Couraudon, Directeur de la Culture

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Marie Pons

M. le Président, expose :

Par délibération en date du 4 novembre 2016, le conseil municipal de la Ville de Perpignan a décidé de procéder à la création de la régie autonome du musée d'art Hyacinthe Rigaud.

Vu l'Article L2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) portant sur l'obligation du vote du budget par l'assemblée délibérante;

Vu l'Article L1612-2 du CGCT concernant notamment le calendrier légal d'adoption du Budget Primitif ;

Vu l'Article L1612-8 du CGCT portant sur les délais de transmission du budget primitif au représentant de l'Etat dans le département ;

Vu l'Article L2313-1 du CGCT portant sur la publicité des documents budgétaires et l'Article R2313-8 sur ces conditions.

Considérant les éléments du Budget Primitif 2024, du Budget Annexe. Il convient à présent de soumettre à votre approbation le vote du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de la boutique de la régie du musée d'art Hyacinthe Rigaud. Le budget en section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses et se répartit comme suit :

- Budget Annexe de la boutique : 335 000,00 €.

I. Budget Annexe du musée d'art Hyacinthe Riagud

1. Budger Armexe do mosee a dir riyacinine kigada		
BUDGET-SECTION D'EXPLOITATION		
СОМРТЕ	LIBELLE	TOTAL BP 2024
D	DEPENSES	335 000,00
011	Charges à caractère général	276 652.00
012	Charges de personnel	27 000,00
65	Autres charges de gestion courante	30 328,00
67	Charges exceptionnelles	1 010,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	10,00
R	RECETTES	335 000,00
002	resultat d'exploitation reporte	80 809.46
013	Atténuations de charges	201 983.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	41 987.54
75	Autres produits de gestion courante	100.00
77	Produits exceptionnels	10 020,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations	100.00

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID: 066-200072569-20240319-202411BP02-BF

En conséquence, il est proposé aux membres du présent conseil d'administration :

- D'approuver le budget primitif de la boutique du musée pour l'année civile 2024;

- D'autoriser le président à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur le Président soumet ce point au vote. Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration **APPROUVE A L'UNANIMITE** le budget Annexe primitif du musée pour l'année civile 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les membres présents. « Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations »

Le Président,

André Bonet